Image not found or type unknown

Stoper le titre executoire

Par **lolo20230**, le **13/08/2009** à **15:09**

Bonjour,
comment arreter le créancier pour qu'il n'obtienne pas le titre exécutoire ?
Dans quel service du tribunal de grande instance faut il s'adresser pour s'opposer a nouveaux contentieux de bordeaux.
Est- ce vraiment le TGI qu'il faut saisir ou le tribunal du commerce ?

merci de me renseigner au plus vite

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés